

Un nouveau système pour améliorer le tri des déchets recyclables par les usagers

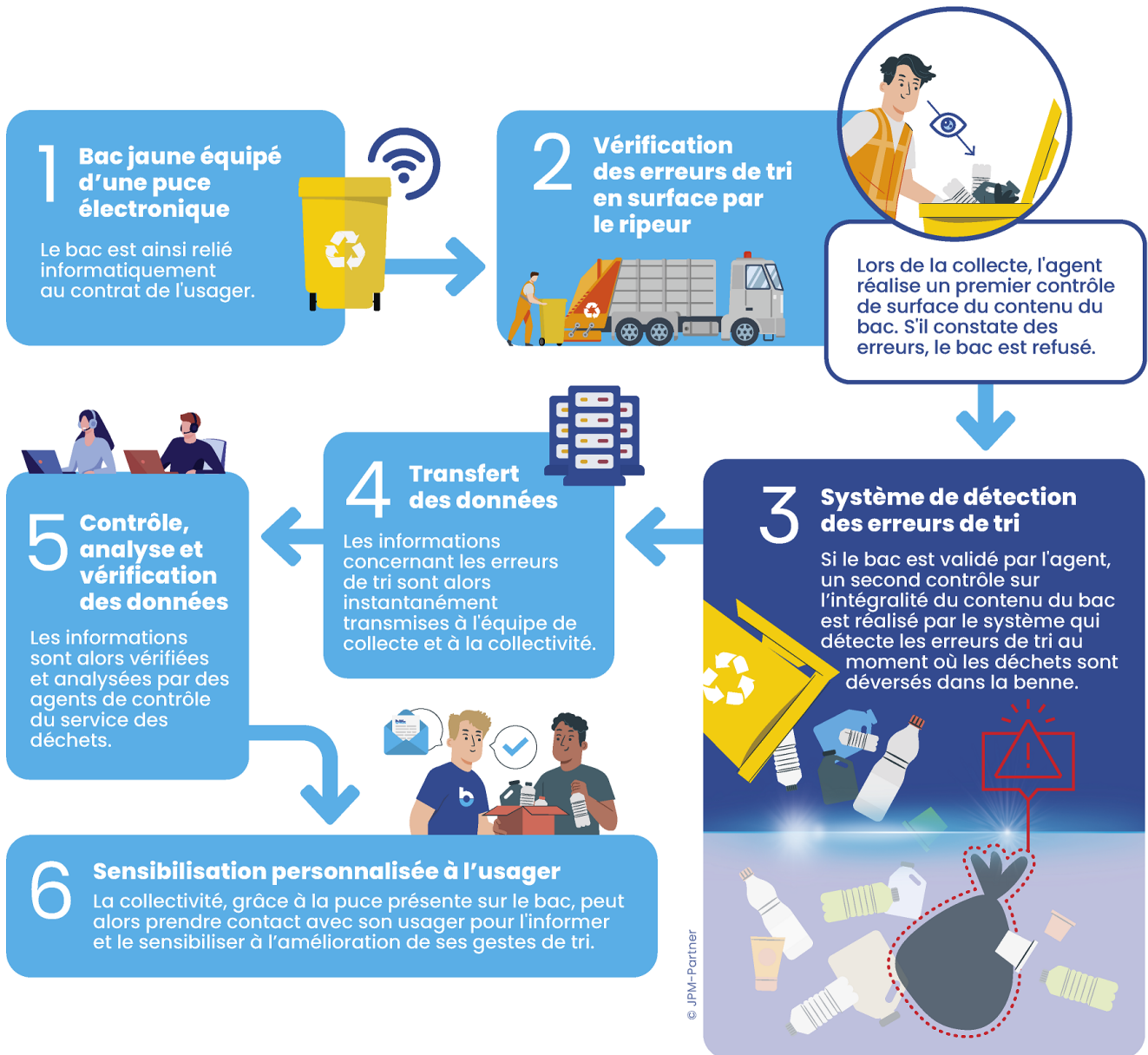
Depuis plus de 12 ans, la mise en place de la redevance incitative a permis de réduire de 42 % la quantité d'ordures ménagères résiduelles (bac gris). Aujourd'hui, un habitant du Grand Besançon produit en moyenne 132 kg de déchets résiduels par an, contre 246 kg pour la moyenne nationale (*chiffres ADEME 2024*). Une réussite qui permet à la collectivité de proposer une redevance annuelle par habitant inférieure de 40 € à la moyenne française.

Toutefois, le tri dans les bacs jaunes connaît d'importantes difficultés : le taux d'erreurs a atteint en 2024 le niveau record de 27 % soit 3500 tonnes de déchets mal triés ! **2 fois sur 3, il s'agit de déchets** (recyclables ou non) **déposés dans des sacs**. Cette erreur trop fréquente doit être corrigée.

Au-delà de la perte de matières recyclables, ces erreurs représentent un surcoût important : 1,1 million d'euros par an, financé par l'ensemble des usagers. Plus préoccupant encore, certains déchets dangereux déposés dans les bacs ont provoqué 5 départs de feu dans les bennes, en moins d'un an, mettant en danger les agents et le matériel.

Pour remédier à cette situation, Grand Besançon Métropole met en place un **Système de Détection des Erreurs (SDE)**. Cette solution innovante, basée sur l'intelligence artificielle, viendra renforcer le système informatique embarqué existant dans les camions de collecte. L'objectif : améliorer la qualité du tri et sensibiliser de façon personnalisée les usagers dont le bac est mal trié.

Comment cela fonctionne-t-il ?



Une priorité donc : appliquer rigoureusement les consignes de tri !



BAC DE TRI JAUNE LES RECYCLABLES

AVEC OU SANS BOUCHON ..



EMBALLAGES PLASTIQUES

pots / barquettes / boîtes
sachets / films plastiques



bouteilles / bidons
flacons



EMBALLAGES EN CARTON

boîtes / cartonnettes
briques alimentaires



EMBALLAGES MÉTALLIQUES

acier / aluminium



PAPIERS

journaux / magazines
prospectus / catalogues
cahiers / feuilles
enveloppes



Les déchets dangereux (déchets de soin, déchets inflammables, déchets électriques et électroniques...) sont strictement interdits dans le bac jaune.

Pour **bien trier** tous vos emballages

1 BIEN EN VRAC



JAMAIS EN SAC

2 BIEN SÉPARÉS



PAS IMBRIQUÉS

3 BIEN VIDÉS



INUTILE DE LAVER